

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18317**

Intitulé

BP : Brevet professionnel Menuisier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 10	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Brevet professionnel Menuisier est un professionnel hautement qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que tout aménagement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de publics...

Il est également susceptible d'effectuer des opérations de rénovation des ouvrages courants de la profession mais, aussi, de réhabilitation de ceux qui font partie du patrimoine et des monuments historiques.

Il exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui fabriquent et installent des ouvrages de menuiserie du bâtiment et/ou des agencements extérieurs et intérieurs pour l'habitat individuel et collectif.

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- participer à l'étude de projets ou d'ouvrages complexes et très variés grâce à la maîtrise de ses savoir-faire et à ses connaissances technologiques ;
- préparer le processus de réalisation de son ouvrage à partir du dossier d'étude, des concepts et des normes de la menuiserie et de l'agencement, des contraintes de l'entreprise et des contraintes environnementales ;
- réaliser les ouvrages selon les techniques et les procédés courants de fabrication et de mise en œuvre.

En fonction de l'expérience acquise en entreprise et de l'évolution de ses compétences initiales, il pourra :

- organiser et assurer le suivi d'un chantier ;
- animer le travail d'une équipe de professionnels.

Le titulaire du Brevet professionnel Menuisier doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite de la réalisation d'un ouvrage en totale autonomie.

Après quelques années d'expérience en atelier et sur chantier à réaliser des travaux divers, il pourra évoluer vers la qualification de maître-ouvrier et/ou assurer la fonction de chef d'équipe.

Ayant acquis la maîtrise de son métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises artisanales, PME et PMI du secteur de la menuiserie et de l'agencement

Menuisier, agenceur

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

H2207 : Réalisation de meubles en bois

H2202 : Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois

F1607 : Pose de fermetures menuiseries

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'un ouvrage et choix de solutions technologiques ;
- Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier ;
- Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise ;
- Fabrication d'un ouvrage ;
- Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier ;
- Étude mathématique et scientifique ;
- Expression française et ouverture sur le monde ;
- Langue vivante.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
Après un parcours de formation continue	X		Idem.
En contrat de professionnalisation	X		Idem.
Par candidature individuelle	X		Idem.
Par expérience dispositif VAE	X		Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D.337-95 à D.337-124 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 février 2014, portant création du brevet professionnel Menuisier

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Menuisier